



Recuperer ma caution je n'ai pas signé de bail.

Par **hugo**, le **27/02/2008** à **14:49**

Non, malheureusement je n'ai pas de reçu...

J'ai bien peur que je n'ai aucune preuve si ce n'est une facture de consommation d'eau, une témoignage de ma colocataire et un justificatif d'adresse par rapport à mes fiches de paye où l'adresse est écrite.

Bien cordialement,

Hugo